

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N°222 /DU 31 DEC 2012

**Mr. L'Inspecteur Général,
Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux**

Objet : Plan d'Actions Stratégiques

Chaque année, le Ministre Auprès du Premier Ministre chargée de l'Economie et des Finances définit ses actions prioritaires dans le cadre d'un plan d'actions stratégiques impliquant toutes les Directions Générales et les structures sous tutelle.

Par conséquent, je vous invite à identifier chacun au moins une action à inscrire au PAS 2013 pour le compte de la Direction Générale des douanes.

Ces actions doivent être pertinentes et réalisables au plus tard le **30 novembre 2013** pour tenir compte de l'évaluation annuel du PAS, prévue pour la première quinzaine de décembre 2013.

Par ailleurs, les actions entamées mais non réalisées en 2012, peuvent être reconduites pour les séquences à réaliser en 2013 qu'il convient, au besoin de reformuler.

Afin de rester conforme à nos propres engagements, il est fortement recommandé que vos propositions s'inspirent du plan de réformes en cours d'exécution qui demeure le document d'orientation stratégique de référence.

Vous pouvez également vous référer aux diligences dans le cadre du PACIR. Les propositions assorties des chronogrammes d'exécution devront être transmises à la **Direction de la Communication et de la Qualité** en version numérique et papier, au plus tard le **03 janvier 2013** selon le modèle joint en annexe.

Toutes difficultés me seront signalées sans délai.

P.J. : Modèle de la matrice à renseigner
et à retourner à la DCQ

**P/Le Directeur Général des Douanes
et P.O Le Directeur Général Adjoint**



